

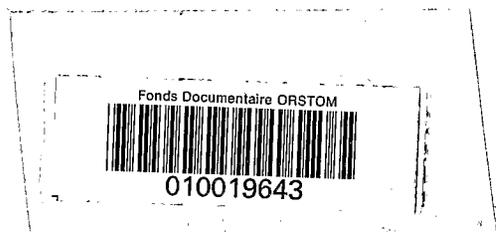


MONDIALISATION ET MIGRATIONS INTERNATIONALES

Georges Tapinos¹, Daniel/Delaunay²

Présenté à la
**Conférence internationale sur les migrations,
le libre-échange et l'intégration régionale**

organisé par l'OCDE à
Lisbonne, du 15 au 16 octobre 1998



Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : **B*19643** Ex : **1**

¹ Institut d'Etudes Politiques, Institut National d'Etudes Démographiques

² ORSTOM, Institut Français de Recherche en Coopération pour le Développement.

I. INTRODUCTION

Les statistiques migratoires disponibles au cours des trois dernières décennies (1965-1995) permettent-elles d'affirmer qu'il y a eu une mondialisation de la migration internationale? Quelle est la place de la migration internationale dans la mondialisation économique ?

Généralement, les économistes décrivent le processus de la mondialisation par une croissance des échanges extérieurs supérieure à celle des produits nationaux, une très forte augmentation des mouvements de capitaux (flux croisés d'investissements directs, flux de capitaux à court terme), l'internationalisation des processus de production et, en définitive, l'intégration économique entre les Etats d'une même région. L'accentuation de ce qui caractérise traditionnellement les échanges entre nations est désormais interprétée comme un changement de nature du système économique international. Mais le fait vraiment nouveau, au-delà des changements quantitatifs, c'est la transformation de la structure des échanges et des systèmes productifs. Krugman [1995] relève quatre caractères décisifs : le commerce inter-branche, la dispersion du processus productif en plusieurs lieux, l'émergence d'économies très fortement orientées vers l'échange international, l'augmentation en valeur absolue et relative des exportations en provenance des nouveaux pays industrialisés à faible salaire. De son côté, Kébadjian [1998] introduit une distinction essentielle entre l'internationalisation et la mondialisation, la première est définie par un processus de consolidation des espaces nationaux associé à une intensification des échanges internationaux, la seconde se caractérise par un processus de décomposition de l'espace national accompagné d'une intégration internationale accrue des systèmes productifs.

Qu'en est-il des migrations internationales ? La première difficulté est de définir, de mesurer et de caractériser ce qu'il faut entendre par globalisation ou mondialisation de la migration. En première approximation, peuvent être retenus l'accroissement des immigrants, c'est-à-dire l'effectif absolu et relatif des personnes nées à l'étranger, et l'apparition de nouveaux flux qui signalent une diversification des destinations pour les pays émetteurs et des pays d'origine pour les pays récepteurs. Mais on peut concevoir pour les migrations, comme pour les échanges de biens et services et les mouvements de capitaux, que la mondialisation se définit davantage par les transformations structurelles du processus que par la simple augmentation des flux. On retiendra alors quatre indicateurs structurels nouveaux : a) le fait que des pays soient à la fois terres d'émigration et d'immigration, b) l'existence d'une migration temporaire de main-d'œuvre qui se traduit par une double localisation des ménages, c) la part prépondérante de quelques pays dans le système migratoire mondial et d) l'accroissement de l'incitation à émigrer dans les nouveaux pays en transition économique. En revanche, à l'encontre des politiques instaurées en faveur des échanges et des flux de capitaux, l'emprise nationale sur les mouvements migratoires s'est renforcée³. Une fois précisés le contour et les limites de l'exercice statistique (II), l'analyse des données disponibles montre qu'il n'y a pas eu sur l'ensemble de la période considérée une tendance à la mondialisation des mouvements migratoires (III).

La seconde difficulté est de relier les évolutions migratoires à la mondialisation économique (IV). A cet effet on s'interroge d'abord sur le point de savoir si cette déconnexion des migrations et de la mondialisation est imputable à des facteurs transitoires, du fait de la courte durée de l'observation. Puis on examine les liens structurels entre les deux phénomènes. Envisagée du point de vue de la migration, la globalisation/mondialisation signifie deux choses,

³ Fait exception, dans une certaine mesure, l'Union européenne qui autorise la libre circulation intra-communautaire — des seuls ressortissants communautaires —, elle est appelée à s'accroître avec la mise en place de la monnaie unique.

dans une certaine mesure opposées. Elle peut apparaître comme la nécessaire complémentarité des mouvements de personnes et des flux de capitaux et de biens, ou à l'inverse comme une alternative aux déplacements internationaux de travailleurs. La mondialisation se manifesterait dans le premier cas par un accroissement et une diversification des flux migratoires ; elle se traduirait dans le second, par une substitution des mouvements de produits et de capitaux, le libre-échange ayant pour conséquence une atténuation des raisons justifiant le déplacement régional ou international des hommes.

II. DÉFINITIONS ET MESURES⁴

L'examen des tendances de la migration internationale à l'échelle de la planète se heurte à un ensemble de difficultés statistiques et méthodologiques : quelle définition retenir du phénomène et quelle est la portée des statistiques disponibles ?

DÉFINITION DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

La première difficulté est d'identifier la variable « migrations internationales », c'est-à-dire d'isoler une catégorie spécifique de déplacements parmi les nombreuses formes de mobilité. Une définition de la migration internationale s'appuie sur deux types de critères : descriptifs et analytiques.

Un migrant international se définit comme une personne qui franchit une frontière, change de lieu de résidence et possède la nationalité étrangère à l'entrée dans le pays d'immigration. L'addition de ces trois critères s'impose ; pour autant, il est des cas de figure où ces distinctions ne sont pas tranchées. Ainsi les frontières politiques peuvent séparer des groupes nationaux ou ethniques homogènes, le cas est fréquent en Amérique centrale ou en Afrique. L'analyse des migrations internationales ne peut alors être dissociée de celle des mobilités internes. Le changement de résidence, quant à lui, ne s'applique pas à la migration de travail à court terme qui se caractérise par la double localisation du ménage. Or elle concerne une part importante de la migration internationale en Europe occidentale, les travailleurs mexicains aux États-Unis, ou encore la migration de travail dans les états du Golfe. La prise en compte de la double qualité d'immigrant et d'étranger est essentielle à l'analyse du processus de décision d'émigrer et de l'impact socio-économique de la migration ; elle s'impose également pour analyser la place de la migration dans la mondialisation. L'immigrant international est généralement un étranger à l'arrivée dans le pays d'accueil, mais les exceptions se rencontrent fréquemment : les rapatriés d'Algérie en France, les *Aussiedler* en Allemagne, les Grecs du Pont en Grèce sont des immigrants mais pas des étrangers. Et tous les étrangers ne sont pas des immigrants : ainsi en est-il des enfants d'immigrants qui naissent dans le pays d'immigration en conservant leur nationalité d'origine. A l'inverse, il faut distinguer les immigrants ayant acquis la nationalité du pays d'accueil, par naturalisation ou mariage.

L'importance de la distinction entre le critère juridique de la nationalité (nationaux/étrangers) et du critère démographique du migrant (nés à l'étranger/nés dans le pays) dépend du régime migratoire. En simplifiant, on peut en opposer deux. L'un caractérise les pays qui ont une politique explicite d'immigration, souvent des pays d'établissement comme les États-Unis et le Canada qui acceptent et souvent encouragent l'accueil et l'installation des étrangers sur leur territoire. Dans ces pays la distinction s'établit entre les « nés à l'étranger » (*foreign born*) et les « nés dans le pays » (*native born*). A l'opposé on trouve les pays d'immigration de main-d'œuvre, ainsi les pays européens qui ont généralement considéré l'immigration comme un phénomène temporaire, même si beaucoup d'immigrants finissent par s'établir. Dans ces pays, on distingue les étrangers des nationaux. Ces distinctions se reflètent dans les statistiques migratoires.

⁴ Le lecteur averti ou détaché des considérations méthodologiques peut préférer sauter cette section.

On retiendra trois critères analytiques : les déterminants, la distance et la durée du séjour. Il est d'usage de distinguer entre des migrations économiques et des migrations politiques. Il est des cas où la distinction est parfaitement claire, d'autres où la ligne de partage entre l'élément politique et l'élément économique est très sensible aux contextes institutionnels et politiques. La qualité de réfugié est définie par le pays d'immigration ; ainsi les États-Unis ont longtemps reconnu la qualité de réfugié aux Cubains et l'ont refusée aux Haïtiens. De même lorsqu'existent des restrictions à l'entrée de travailleurs, les candidats à l'émigration n'ont d'autre choix que d'introduire une demande d'asile. C'est ce qui s'est passé en Europe depuis la fermeture des frontières en 1973-1974. La distinction entre les migrants économiques et les migrants politiques ne recouvre que partiellement l'opposition entre migration libre et migration forcée. La distance est également introduite dans la classification des migrations ; encore faut-il savoir de quel type de distance il s'agit. La distance physique que retenaient les premières modélisations doit être « corrigée » par la prise en compte des moyens et des coûts de transport, voire l'éloignement culturel ou ethnique. Le troisième critère, celui de la durée de séjour ou d'absence, durée effective ou anticipée est essentielle pour l'analyse de la migration ; malheureusement les informations nécessaires font généralement défaut.

LA MESURE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

La mise en présence des pays de départ et d'arrivée devrait permettre de disposer d'un cadre comptable en partie double. C'est loin d'être le cas : la matrice origines/destinations des migrations internationales est très incomplète, ce qui limite considérablement l'établissement d'un diagnostic sur la mondialisation migratoire. Il faut ajouter que, selon les modalités d'enregistrement, la mesure porte sur les flux ou les stocks, les migrants ou les migrations, la migration brute ou la migration nette, ce qui restreint encore les possibilités de comparaison.

Tableau 1 Les statistiques migratoires examinées dans la présente étude

	Flux	Stocks
Immigration	<ul style="list-style-type: none"> β Entrées dans une sélection de quatorze pays* de l'OCDE 1980-1995 (Sopemi, 1996) β Entrées dans huit pays occidentaux 1946-1995 (ONU)** 	<ul style="list-style-type: none"> β <i>Immigrants</i> dans les pays du monde en 1965, 1975, 1985, 1990 (ONU)
Emigration	<ul style="list-style-type: none"> β Selon <i>l'origine des entrées</i> dans une sélection de pays** de 1946 à 1995 (ONU) β Selon <i>l'origine des entrées</i> dans certains pays de l'OCDE* de 1980 à 1995 (Sopemi⁵, 1996) 	<ul style="list-style-type: none"> β Selon <i>le pays d'origine des immigrants</i> aux États-Unis de 1850 à 1990 (IPUMS, 1995) β Selon <i>le pays d'origine des immigrants</i> dans certains* pays-membres de l'OCDE vers 1982 et 1990 (Sopemi, 1996)

* Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Grande-Bretagne, États-Unis.

** Allemagne, Belgique, États-Unis, Canada, Suède, Australie, Angleterre, Pays-Bas

La statistique des stocks d'immigrants et d'étrangers.

La mesure la plus complète et homogène de la migration internationale, durant les trente dernières années, pour l'ensemble du monde, est donnée par le dénombrement des immigrants et/ou des étrangers par les recensements ou les registres de population. Ces statistiques sont rassemblées dans la base de données établie par la Division de Population, elle fournit des

⁵ SOPEMI : Système d'observation permanent des migrations (OCDE), voir OCDE 1987.

estimations pour des dates identiques (le milieu⁶ des intervalles censitaires les plus courants). Il faut cependant savoir que pour certains pays, les interpolations ou extrapolations ne reposent que sur une ou deux mesures, parfois non consécutives ; de sorte que les estimations sont dans l'ensemble sensiblement meilleures en début de période (pour 1965 et 1975).

Plusieurs difficultés surgissent de la diversité des sources qui alimentent cette base. Trois d'entre elles ont un impact sur la perception du phénomène étudié.

- La couverture n'est pas homogène sur l'ensemble du monde : tous les pays ne disposent pas d'un même nombre de recensements, certains (29 pays) n'en ont effectué qu'un seul⁷ sur la période. Plusieurs pays (et pas des moindres : la Chine et l'ex-URSS sont dans ce cas) manquent totalement de statistiques migratoires⁸. En général, l'information est plus fournie dans les pays développés ; l'Amérique latine se comparant à ce groupe.
- Les pays ne retiennent pas une définition identique de la migration internationale. Dans la majorité des cas (142 pays sur 216), le lieu de naissance en décide : on dénombre des *foreign-born*, « nés à l'étranger ». Pour 19% des pays, c'est la nationalité qui est retenue produisant des statistiques *d'étrangers*. Font la différence les immigrants naturalisés, les nationaux nés à l'étranger et surtout les enfants d'étrangers nés dans le pays d'accueil et qui conservent leur nationalité d'origine.
- La présence des réfugiés pose un problème — doit-on les inclure dans l'examen de la mondialisation ? — que ne permet pas de résoudre leur enregistrement différent selon les régions. Les étrangers qui bénéficient d'un droit d'asile sont implicitement comptés dans les recensements sans que l'on puisse les distinguer des autres immigrants⁹, il est donc exclu de les écarter. En revanche, il ne semble pas que les réfugiés regroupés dans les camps, en Afrique tout particulièrement, soient pris en compte. La Division de Population a jugé préférable d'ajouter les statistiques du Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) et de l'UNWRA¹⁰ aux estimations des pays en développement. Cette option statistique pose un dilemme : ou bien on tient compte des réfugiés aidés par le Haut Commissariat, ce qui est plus rigoureux, mais on introduit ainsi un biais dans l'interprétation de la « mondialisation » des migrations, ou on les exclut pour les seuls pays en développement. Cette dernière solution a été retenue.

La statistique des flux d'immigration

La statistique des *flux* d'étrangers à l'entrée du pays d'accueil soulève les mêmes problèmes de définition ; elle suppose de surcroît un dispositif statistique plus sophistiqué, de là sa faible couverture. Les statistiques rassemblées par le SOPEMI comprennent d'avantage de pays (14 contre 8), celles de la Division de Population couvrent une durée plus longue (à partir des années soixante, des années quarante pour certains d'entre eux).

L'usage des recensements apporte une relative cohérence aux statistiques de stock, ce n'est pas le cas pour l'estimation des flux d'entrée, fondée sur une multitude de sources irréconciliables : les registres de population¹¹, les statistiques de délivrance de permis de séjour

⁶ 1^{er} janvier de 1965, 1975, 1985 et 1990.

⁷ Les estimations supposent alors que leur importance relative se maintient constante durant la période, sauf si des changements manifestes sont connus, au Nigeria par exemple.

⁸ Il s'agit pour la plupart de pays communistes de faible immigration. Dans ces situations de totale absence statistique, l'estimation résulte de l'application de la formule suivante : $F = 0.345(P)/\exp(\log_{10} P - 2)$ où P est la population totale du pays et F le stock international de migrants.

⁹ Dans ces pays, les demandeurs d'asile qui obtiennent le statut de réfugié sont évidemment dénombrés, mais il s'agit d'une statistique de flux (les entrées annuelles dans ce statut) qui ne renseigne pas sur le nombre total de réfugiés sur un territoire.

¹⁰ United Nations Relief and Works Agency for Palestinian Refugees in the Near East.

¹¹ Parmi les pays de l'OCDE contribuant au SOPEMI la plupart ne disposent pas de registre de population : l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Mexique hors de l'Europe, la France, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni et la Turquie.

ou de travail, les décomptes aux frontières. Cette diversité est exacerbée par les critères retenus pour distinguer les immigrants des simples visiteurs. Dans les pays d'immigration d'établissement la statistique distingue à l'entrée les immigrants et les non immigrants. Mais la plupart des pays de l'OCDE accordent une première entrée pour une durée limitée, un permis susceptible d'être renouvelé après un séjour durable dans le pays. Ces deux systèmes s'accroissent de nombreuses exceptions : des entrées temporaires sont concédées aux travailleurs saisonniers, pour faciliter le transfert du personnel des filiales d'entreprises, en bénéficient également les demandeurs d'asile. Quand le permis de séjour temporaire est la norme, certaines catégories bénéficient d'une résidence permanente : ainsi les réfugiés admis sur quota, certaines minorités, les membres de la famille des résidents permanents. Les cas des ressortissants européens est également particulier : libres de circuler, ils ne sont enregistrés dans le fichier des permis de séjour que s'ils déposent une demande.

Des nations accordent un traitement spécifique à certains étrangers. Ceux qui se trouvent en *situation irrégulière* ne sont évidemment pas comptés, sauf au moment des procédures de régularisation mises en place par quelques pays seulement. Leur inscription immédiate et massive, à la suite de la procédure introduit un biais dans les séries temporelles ; de même les regroupements familiaux induits peu après. Les *réfugiés et les demandeurs d'asile* donnent lieu à une comptabilisation hétérogène : dans les entrées annuelles, dès leur arrivée pour certains pays, dans d'autres à l'acceptation de la demande. Dans les statistiques de flux des pays développés, les réfugiés pourraient être décomptés à part, mais cela serait contradictoire avec ce que permettent les statistiques de stocks.

La statistique de l'émigration selon les stocks et les flux

Les statistiques d'émigration, mesure des flux de sorties ou estimations de la population expatriée, sont généralement très incomplètes pour ne pas dire inexistantes. Les pays qui disposent d'un registre de population, devraient théoriquement pouvoir mesurer les sorties du territoire, mais le double enregistrement qui caractérise la mobilité interne fait défaut et de surcroît le pays de destination n'est pas connu. On doit donc s'en remettre aux données des pays d'arrivée, quand elles inscrivent la nationalité ou le lieu de naissance des immigrants. Aux réserves déjà mentionnées, s'ajoute l'imprécision sur la nationalité lorsque celle-ci est déclarée par les intéressés, ce qui est le cas lors des recensements, notamment pour les individus qui ont acquis la nationalité du pays ou pour les enfants d'immigrés qui y sont nés.

Les bases de données du SOPEMI fournissent les pays d'origine des immigrants dans certains pays de l'OCDE ou de l'Union. Mais les statistiques qu'elles rassemblent ne couvrent qu'une partie des années quatre-vingt, jusqu'au milieu de la présente décennie. En revanche, on connaît l'origine des immigrants aux États-Unis pour toute l'histoire de la migration internationale moderne. Nous avons pu la reconstituer depuis 1850 à partir des échantillons censitaires [IPUMS, 1995]. Conjointement, une partie des *flux* d'émigration peuvent être retrouvés par la statistique administrative des entrées dans quelques pays d'accueil sélectionnés parmi les pays-membres de l'OCDE, dont les États-Unis. Les procédures utilisées pour leur établissement — délivrance de visa d'immigration, de permis de travail ou de séjour etc. — garantissent une déclaration plus sûre des nationalités ou des lieux de naissance, mais elles sont rarement exhaustives.

La nature des données disponibles limite la validation statistique de la question d'une mondialisation de la migration. Parmi les limitations importantes citons la méconnaissance de l'ampleur de la migration clandestine et l'absence de données de stock postérieures à 1990. Il conviendra peut-être de revoir certains choix dictés par le souci de cohérence qu'imposent les comparaisons internationales : aux États-Unis, par exemple, les travailleurs temporaires sont enregistrés séparément des immigrants, ils sont donc exclus de notre analyse en dépit d'une augmentation forte et régulière sur la période considérée¹². Une importance relative croissante des mobilités de travail pourrait être l'indicateur structurel d'un processus de mondialisation. Enfin, la présente étape de ce travail n'a pu envisager l'ensemble des systèmes migratoires et en particulier le monde arabe, l'Afrique de l'Ouest et le Pacifique faute de données comparables.

¹² En 1994, les travailleurs temporaires sont au nombre de 185 988, avec une vigoureuse augmentation depuis 1981. Ils représentent près du quart des immigrants, mais ne sont pas censés s'établir, leur incidence sur l'augmentation des stocks serait donc moindre.

Une analyse plus fine, et portant sur la longue période, n'est possible que pour les États-Unis qui disposent d'échantillons censitaires depuis 1850¹³.

III. Y A-T-IL MONDIALISATION DES MIGRATIONS INTERNATIONALES ?

PANORAMA MONDIAL DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

Une vue d'ensemble de la migration internationale, en deux cartes, situe les statistiques migratoires analysées. La première, établie à partir des données de la Division de la population, représente le stock de la population étrangère ou immigrante dans le monde en 1990. Les effectifs absolus sont représentés par des carrés dont la surface est proportionnelle à la population étrangère ; les proportions relatives sont calculées par rapport à la population d'accueil *native* du pays, ce qui explique que l'on observe des proportions supérieures à cent pour cent. Accessoirement, on y localise les pays dépourvus de statistiques migratoires sûres, principalement les pays de l'ancien bloc communiste. Cette perspective donne à voir la forte spécialisation de quelques pays, finalement peu nombreux, qui retiennent une large majorité des migrants. La seconde exploite la statistique des flux mesurés à l'entrée de quelques pays retenus par le SOPEMI, mais ce sont les *pays d'origine* de ces flux qui sont représentés. Les proportions d'émigrants sont calculées par rapport à la population totale (native et étrangère) de départ. Les effectifs absolus sont illustrés par des symboles. Nous sommes en présence d'une mesure partielle des flux d'émigration, vers quelques pays développés vers 1992 (voir Tableau 1) ; les pays d'émigration se situent donc à la périphérie de l'Europe, des États-Unis, du Japon et de l'Australie. Sont ignorés les mouvements internes à l'Afrique, l'Amérique latine et une bonne partie de l'Asie. Cette carte a surtout le mérite de présenter les statistiques de flux utilisées dans ce travail.

Carte 1.

Carte 2

LA MOBILITÉ MONDIALE A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

L'évolution selon les stocks d'immigrants

L'effectif et la proportion d'immigrants ou d'étrangers se sont-ils accrus ? Entre 1965 et 1990, leur effectif augmente de 47 à 57 millions dans les pays en développement et passe de 30,2 millions à 54 millions dans les pays développés¹⁴. Cela représente une très légère diminution en pourcentage de la population totale pour les premiers (1,51 % contre 1,76 %) et une augmentation sensible pour les seconds (5,89 % contre 3,94 %). L'Europe est devenue la région où l'effectif est le plus élevé et où l'augmentation de la proportion a été la plus forte (de 3,3% en 1965 à plus de 5% en 1990) ; l'Amérique du Nord, et bien sûr l'Australie et la Nouvelle Zélande, restent les régions du monde avec la plus forte proportion de *foreign born*. Le poids relatif des immigrants en 1990 retrouve presque exactement le niveau observé vingt-cinq ans plus tôt soit 2.28% après une baisse substantielle en 1975. Ces chiffres comprennent

¹³ Une première exploitation de ces données qui situe la phase contemporaine de la mondialisation dans une perspective historique n'est pas présentée ici faute de pouvoir prendre en compte les autres pays.

¹⁴ Sauf mention contraire les données de ce paragraphe proviennent de l'*International migration data set* de la Division de la population des Nations Unies qui donne une estimation du nombre des immigrants ou étrangers, dans chaque pays, pour le milieu des trois dernières décennies, avec une dernière actualisation en 1990.

les réfugiés dans les pays en développement¹⁵, un effectif qui connaît une forte croissance : un décuplement du 1,4 million des réfugiés comptés en 1965. Ces déplacements forcés présentent la caractéristique d'être instables, des mouvements de retour survenant parfois sitôt que le conflit qui les a provoqués s'atténue ou se résout. Si l'on considère que ces mouvements sont sans lien direct avec l'organisation économique planétaire, il devient justifié de les écarter de la comparaison. Alors, le poids relatif des migrants dans le monde marquerait un très léger recul en 1990. La baisse eut été plus nette si l'on avait pu isoler les réfugiés dans les pays développés, mais on en ignore l'importance. L'interprétation de ces tendances à la baisse doit tenir compte également de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil pour les pays dont l'estimation est fondée sur le critère de nationalité et de degré variable d'inclusion des immigrants clandestins dans les dénombrements. Ces deux comptabilités allant dans le sens opposé, on peut conclure à l'absence d'augmentation significative de la migration internationale, du moins celle mesurée par la variation des stocks sur l'ensemble de la période.

Tableau 2
Variations relatives (%) de la population étrangère recensée

Années	1965	1975	1985	1990
Proportion de la population étrangère avec les réfugiés	2.27	2.08	2.18	2.28
Proportion de la population étrangère sans les réfugiés des pays en développement	2.21	2.03	2.03	2.00

Cette conclusion globale ne vaut bien sûr pas pour tous les pays. Quelle est donc la géographie de ces évolutions entre 1965 et 1990 ? La carte 3 fait état des variations absolues du stock d'immigrants ou d'étrangers entre 1965 et 1990 sans les réfugiés recensés dans les pays en développement. Elle fait apparaître les principaux pôles migratoires régionaux : L'Amérique du nord, l'Australie, l'Europe occidentale, les pays pétroliers du Moyen-Orient et la Côte d'Ivoire. Si elle confirme la dominance d'un pays à l'intérieur d'un système migratoire (les US ou l'Allemagne) elle suggère également une plus grande interaction entre les pays appartenant à une même région. La seconde conclusion qu'inspire cette géographie prolonge la remarque sur la stationnarité pour l'ensemble du monde du stock d'immigrants qui s'est concentré sur les pays dont la prospérité économique de l'après-guerre et surtout des années soixante-dix a composé une force d'attraction importante. Les corrélations entre les variations de l'effectif des migrants internationaux et les indicateurs économiques le confirment, de même l'effet décisif de l'importance des populations immigrantes déjà installées qui incite à la venue de migrants supplémentaires. Cette inertie due à plusieurs facteurs (Cf. infra) est une composante décisive de la stabilité des flux migratoires.

Carte 3

L'évolution selon les flux

Cette tendance à la stationnarité, déduite de l'observation des stocks, est-elle confirmée par la statistique des flux ?

L'évolution des flux d'entrée dans les quatorze pays traités par le SOPEMI montre au contraire une sensible augmentation, mais avec de fortes fluctuations. Entre l'année 1980 et 1990, l'augmentation est d'environ 75%, après un creux en 1983 qui situe le flux d'étrangers ou d'immigrants aux trois-quarts des entrées de 1980. Entre ce minimum (1983) et le maximum de la série (en 1991), le flux est multiplié par 2.7 ; mais après une baisse de même amplitude, il retrouve en 1995¹⁶ un niveau seulement supérieur de 20% à celui de 1980. L'observation de ce sous-ensemble non représentatif (mais qui regroupe 45% des immigrants dans le monde), sur une période de seulement dix ans qui ne présente pas de tendance régulière, n'autorise aucune généralisation. Pour juger de leur singularité, le Tableau 3 montre l'évolution respective des stock d'immigrants (sur la période 1980-1990) et de la mobilité

¹⁵ Pas dans les pays développés qui les comptent dans la catégorie « demandeurs d'asile ».

¹⁶ Année pour laquelle manquent les statistiques du Danemark.

mesurée par les flux d'entrée des étrangers. Pour les pays de ce groupe, contrairement à ce qui s'observe pour l'ensemble du monde, le nombre d'étrangers est en constante et régulière augmentation. Qu'elle soit plus régulière tient surtout à l'espacement décennal des recensements ou des statistiques remaniées¹⁷ de stock.

Tableau 3
Variation des stocks et des flux (pays du SOPEMI)

Année	Entrées annuelles	Nombre d'étrangers			
		Absolus	Absolus	Relatifs	
				A*	B**
1965		24 661 454	4.68	4.91	
1975		33 680 054	5.56	5.88	
1980	2 013 088				
1985	1 593 992	43 275 202	6.62	7.09	
1990	3 420 124	48 852 228	7.24	7.80	
1995	2 415 278				

*A = en pourcentage de la population totale

**B = en pourcentage de la population native

Sources : ONU, Division de la population (pour les stocks d'immigrants et étrangers), 1996 ; Sopemi, 1996.

Sources : ONU, Division de la population, 1996 pour les statistiques de stock ; Sopemi, 1996 pour les statistiques de flux. Notons que diffèrent de un à dix les échelles retenues pour les deux mesures

Figure 1
Evolution des stocks et entrées d'étrangers pour les quatorze pays retenus par le SOPEMI

Une comparaison plus fine des stocks et des flux, mais pour un nombre plus restreint de pays, est possible avec les statistiques des Nations Unies qui portent sur des séries plus longues. La confrontation, sur deux périodes (1975-1984 et 1985-1989), des variations du stock d'étrangers avec la somme des entrées correspondantes donne le Tableau 4. Il faut s'attendre à des discordances mineures du fait de la nature des statistiques relevées d'un pays à l'autre¹⁸, mais la principale tient à la différence plus fondamentale entre migrants et migrations. Une mobilité élevée n'implique pas nécessairement une sédentarisation équivalente des migrants dans le pays d'accueil, ne serait-ce qu'à cause des retours vers le pays d'origine ou parce que les mouvements vers d'autres destinations sont importants. La comparaison montre de fortes variations entre les pays et fait clairement apparaître la distinction entre deux systèmes migratoires. Aux États-Unis, l'augmentation du stock de *foreign-born* est très proche de la somme des immigrants enregistrés à l'entrée. Il en est de même en Australie. L'indicateur est plus élevé pour le Canada qui sert en partie de point d'entrée vers les États-Unis. En Europe en revanche, le rapport entre les entrées et les variations de stock est plus élevé ce qui s'explique par

¹⁷ Du moins pour une partie des pays qui ne disposent pas de registres de population pour fonder ces estimations ; mais la Division de Population a ramené des mesures plus fréquentes à une période de cinq ou dix ans.

¹⁸ Selon le lieu de naissance ou la nationalité, par le moyen de registres de population ou de recensements, selon les critères de différenciation des entrées d'immigrants ou de touristes, et enfin du fait des lacunes propres à chaque source.

le système migratoire¹⁹. Le passage d'une période à l'autre marque une faible augmentation du rapport des entrées aux stocks (de 1.77 à 1.84) mais qui n'est pas significative au regard de l'imprécision de ces mesures.

Tableau 4 Comparaison du stock et du flux d'étrangers

	Variations du nombre d'étrangers		Somme des entrées d'étrangers		Rapport entre flux et stocks	
	1975-1984	1985-1989	1975-1984	1985-1989	1975-1984	1985-1989
États-Unis	5 015 580	3 058 650	5 133 948	3 507 182	1.02	1.15
Australie	720 018	519 565	814 567	615 752	1.13	1.19
Canada	401 325	374 320	1 220 911	689 549	3.04	1.84
Belgique	124 016	11 176	530 666	248 404	4.28	22.23
Pays-Bas	432 533	389 705	884 949	452 836	2.05	1.16
Suède	79 423	114 144	315 911	202 442	3.98	1.77
Allemagne	1 297 190	558 040	4 236 193	2 768 224	3.27	4.96
Royaume Uni	391 255	209 438	1 864 600	1 160 600	4.77	5.54

Sources : ONU, SOPEMI

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE S'EST-ELLE DIVERSIFIÉE ?

L'observation d'une proportion stable d'immigrants dans le monde a pu s'accompagner d'une modification dans la distribution. Une plus grande diversification des mouvements migratoires sera alors interprétée comme un indice de la mondialisation des migrations : plus de pays participant soit à l'émigration, soit à l'accueil. Mais aux difficultés de mesure rencontrées dans l'évaluation des tendances, s'ajoute ici le problème du choix de l'indice de dispersion et de son interprétation. En effet, quatre types d'évolution sont envisageables, selon que l'on se place du point de vue des pays d'arrivée ou de départ et que l'on examine leur augmentation ou leur réduction. Nous sommes clairement dans une situation d'extension mondiale des migrations quand les pays d'émigration *et* d'immigration présentent une distribution plus égalitaire ou sont plus nombreux. A l'opposé, leur réduction ou la concentration des flux sur quelques-uns dénoterait sans ambiguïté une situation inverse. En revanche, la combinaison d'un processus de concentration des flux (ou réduction des pays) au départ assorti d'une dispersion des flux (ou augmentation des pays) à l'arrivée ne permet pas d'établir un diagnostic clair. Il en est de même pour la situation symétrique : dispersion sur le lieu d'arrivée, concentration des pays de départ.

Le critère du nombre de pays qui participent à la migration internationale apparaît de même difficile à manier : certains y viennent du simple fait de la croissance démographique et parce que des statistiques plus détaillées les prennent subitement en compte. Par ailleurs, le nombre d'immigrants dans les pays en queue de distribution est négligeable et pratiquement tous sont inclus : il y a toujours quelques dizaines d'étrangers présents, ne serait-ce que des diplomates ! C'est pour cette raison qu'un diagnostic sur la dispersion est plus rigoureux. Il utilise la distribution relative cumulée selon le rang (un classement selon l'effectif de migrants ou de migrations) qui ne tient pas compte de la localisation géographique. Un rapprochement de la courbe vers les asymptotes indique une concentration des immigrants sur certains pays, une distribution qui converge vers la diagonale signale une tendance à l'égalisation.

S'agissant de la répartition des migrants entre les pays d'accueil, on s'appuie d'une part sur l'évolution du stock d'immigrants entre 1965 et 1990 (données des Nations Unies) et d'autre part sur la distribution des entrées dans certains pays selon les statistiques de flux (données SOPEMI (1980-95) et/ou ONU (1960-95)). Pour la répartition des nationalités ou de l'origine des migrants deux sources sont exploitées : l'origine des immigrants aux États-Unis entre 1965 et 1990, et le pays d'origine des flux vers les pays sélectionnés par le SOPEMI entre 1980 et 1995.

¹⁹ Seule la Hollande fait exception, probablement à cause du système de registre de population qui mesure mieux les entrées, avec une mauvaise couverture des départs.

La répartition des migrants entre les pays d'accueil

Pour l'ensemble des pays d'accueil, les statistiques de stock laissent entrevoir une répartition très inégale : en 1990, les États-Unis retiennent à eux seuls 18.7 % du total de la population immigrante ou étrangère mondiale. Les sept premiers pays rassemblent la moitié du total des étrangers et quatre-vingt pour cent d'entre eux sont concentrés dans les vingt-sept premiers pays.

Figure 2 Evolution des contributions cumulées de la population étrangère en chaque pays, selon son rang

Quelle a été l'évolution de la distribution entre 1965 et 1990 ? Tout d'abord, elle a peu évolué. Les changements sont modérés au point que le tracé graphique des courbes permet à peine de les distinguer. Les départager avec les indicateurs classiques apparaît d'autant plus illusoire que les courbes se coupent à plusieurs reprises au début de la distribution. Pour mieux montrer cette évolution, la Figure 2 présente les écarts entre les distributions cumulées à chaque date par rapport à 1965 ; des valeurs positives signalent une concentration à l'avantage des pays qui précèdent (les plus importants car le cumul commence par les contributions les plus importantes), les valeurs négatives dénotent une redistribution en faveur des suivants. Il se dégage, au total, une tendance vers une dispersion plus égale, dans le sens d'une « mondialisation » de la migration internationale. Mais cette observation doit être nuancée par trois observations complémentaires qui en limitent la portée.

- Tout d'abord, le changement est irrégulier : les États-Unis voient leur contribution augmenter de plus de cinq points, celle des pays qui suivent immédiatement diminue au bénéfice des suivants, au point de récupérer le retard à la hauteur du dixième rang, ce qui entraîne une nouvelle intersection des courbes cumulées. L'évolution en faveur d'une répartition mieux distribuée se confirme ensuite mais pour des pays dont la contribution migratoire est minoritaire et qui rassemblent environ un tiers du total des immigrants. C'est dire que pour les deux tiers des immigrants qui se rendent dans la dizaine de pays les plus importants, on ne peut se prononcer pour une tendance en faveur ou à l'encontre d'une mondialisation.
- Les changements observés durant la période sont pratiquement acquis durant la première décennie, de 1965 à 1975 ; les quinze années qui suivent prolongent la tendance mais dans des proportions très modestes. Le milieu des années 1970 est une période décisive avec la mise en place, dans certains pays, de barrières à l'entrée des immigrants et, un peu partout, l'émergence de situations économiques défavorables à leur emploi.
- La tendance à une plus grande dispersion des immigrants apparaît renforcée quand on inclut les réfugiés recensés dans les pays en développement. Mais on ne peut pas le vérifier dans les pays développés (Cf. supra)

L'analyse de l'évolution des distributions à partir des statistiques de flux ne peut être menée que pour un petit nombre des pays (ceux retenus dans les statistiques du SOPEMI) et sur une période plus courte que pour les stocks. Ces pays n'appartiennent pas tous aux pays de tête des distributions de stock d'immigrants (l'Inde et le Pakistan en sont absents). On note cependant que les trois premiers pour les flux d'entrée restent à chaque date les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. Ce n'est qu'à la quatrième place que le classement change. Cette série présente l'avantage de couvrir les années postérieures à 1990, date de changements importants du volume des flux. Or c'est justement à partir de cette date que la distribution change, mais dans le sens d'une plus forte concentration sur les pays de tête. Cette évolution récente infirme pour une courte période l'hypothèse d'une meilleure répartition des mobilités internationales et donc de leur mondialisation.

Source : SOPEMI, 1996

Figure 3 Distributions cumulées des flux vers les pays de la sélection du SOPEMI

La distribution des migrants selon les nationalités ou pays d'origine

Se poser la question de la dispersion des nationalités ou des pays d'origine conduit à établir un diagnostic sur un élargissement géographique des recrutements par les pays d'immigration. Une situation de complète mondialisation supposerait, par exemple, que tous les pays participent au phénomène au prorata de leur importance démographique (ou selon un autre critère). La spécialisation migratoire de quelques-uns se reflétera dans une distribution inégalitaire. Mais la difficulté, dans le cas de l'émigration, résulte de notre méconnaissance des flux ou stocks de sortie, l'origine des départs est donc reconstituée dans quelques pays d'arrivée, nations développées appartenant à l'OCDE. Il s'agit donc d'une vision partielle et probablement singulière de la dispersion des pays d'émigration.

Une première distinction utile est à faire entre les pays développés et les autres. La statistique se rapportant aux pays d'immigration montre que les émigrants originaires du Tiers Monde ont augmenté davantage que ceux des pays développés. C'est particulièrement vrai pour les pays d'établissement rapportés dans le tableau suivant.

Tableau 5 Part des pays en développement dans les flux à destination de quelques pays d'établissement

Période	États-Unis	Canada	Australie
Fin des années 60	40 %	12 %	8 %
Fin des années 80	90 %	70 %	50 %

Sources : Zlotnik, 1991

Les données du SOPEMI étant sensiblement moins précises dans le détail des pays de départ, on retient les huit pays présents dans les données des Nations Unies au cours des années 1965-1990²⁰. Seront distingués les pays d'établissement (Australie, Canada et États-Unis.) et les pays européens (Belgique, Allemagne, Suède, Pays-Bas et Angleterre).

Figure 4 Configuration des flux vers les USA, le Canada et l'Australie

Source : SOPEMI

Source : SOPEMI

Figure 5 Configuration des flux vers quelques pays d'Europe 1965-90

Les flux qui se dirigent vers le premier groupe montrent une séquence d'évolution qui confirme les observations relatives aux pays du premier groupe. S'y retrouve une participation croissante des régions de rang inférieur, soit une meilleure répartition mondiale des flux. Mais elle s'arrête très vite, soit durant les années soixante-dix. Cette remarque s'étend aux pays européens avec un léger retard : la stabilisation des fréquences cumulées ne survenant qu'aux environs de 1975, soit trois mesures sur les cinq. Ce qui semble confirmer le ralentissement de la tendance à une distribution mondiale plus égalitaire des flux.

²⁰ Avant et après ces dates, certains pays récepteurs n'ont pas fourni les détail des flux selon toutes les régions d'origines.

Que retenir de cette révision statistique, tenant compte des réserves imposées par l'imprécision des mesures et des définitions ? Selon la seule perspective « globale » possible, celle du stock des étrangers, il est vrai que le monde se partage de manière plus égalitaire une masse d'immigrants dont, cependant, l'importance relative recule. Mais cette conclusion ne s'applique pas aux pays de tête, dont le premier d'entre eux, les États-Unis, qui gagne cinq points du pourcentage total. L'effet d'appel des migrants installés est ici prépondérant, notamment à la faveur du regroupement familial. Le mouvement des flux d'entrée, connu chaque année pour quelques pays, donne une perception « en temps réel » des évolutions migratoires. Parmi les pays développés, ceux dont on connaît les statistiques de flux, on assiste à une sensible concentration des immigrants dans les pays de tête (États-Unis, Allemagne, Japon). Ils ont un temps été recrutés dans un éventail élargi de pays, amorçant ainsi un mouvement de mondialisation qui se stabilise dans les années soixante-dix. Depuis, le profil des flux selon les nationalités d'origine est stationnaire.

En définitive, on ne doit pas hésiter à conclure que la mondialisation de la migration internationale est absente des chiffres, même si la comparaison des stocks et des flux laisse effleurer un doute. Nous avons montré que les divergences entre les deux évolutions tenaient à une capacité différente de fixation de flux à l'entrée. D'une part existent les pays européens qui absorbent modérément les flux se présentant à leurs frontières, et d'autre part les pays d'établissement (États-Unis, Canada, Australie) qui retiennent presque tous les immigrants accueillis.

Ce déséquilibre significatif entre l'évolution des flux et des stocks relève l'intérêt de la carte mondiale des variations de stock qui dessine les grands systèmes migratoires régionaux : les immigrants semblent privilégier désormais des régions, plutôt que des pays particuliers. Un pôle de forte attraction migratoire se répercute sur les voisins, qui profitent donc apparemment d'un recrutement plus large.

IV. MIGRATIONS, RÉGIONALISATION ET MONDIALISATION

La démarche descriptive, suivie jusqu'ici dans la mesure des disponibilités statistiques, a permis de dépasser les affirmations infondées d'une mondialisation des migrations internationales : les processus migratoires n'enregistrent pas, au cours des trois dernières décennies, une accélération comparable à celle des échanges de biens et services et des flux de capitaux. Le fait que la migration apparaisse ainsi comme une exception au processus de mondialisation économique peut s'expliquer par deux types de raisons : soit que la période d'observation s'avère trop courte pour que les contextes démographiques, économiques et politiques aient pu produire leur plein effet, soit que les effets d'interaction entre la migration et la mondialisation, diversifiés et contradictoires, ne permettent pas de dégager une tendance d'évolution indiscutable.

TENDANCES D'ÉVOLUTION À LONG TERME ET EFFETS

TRANSITOIRES

Dans quelle mesure les changements qui ont affecté les déterminants de la migration internationale entre 1965 et 1995 doivent-ils être considérés comme transitoires ? L'absence de mondialisation des migrations s'explique-t-elle en ce cas, par la durée trop courte de la période d'observation ? Quatre séries de facteurs peuvent être envisagées pour expliquer la tendance observée à la stationnarité des migrations internationales : l'effet d'inertie lié au stock d'immigrants et la dynamique du processus migratoire, l'évolution différentielle des indicateurs démographiques selon la phase de la transition, les possibles divergences des évolutions économiques selon qu'il s'agit de pays développés ou de ceux ayant amorcé leur transition économique, l'incidence des politiques migratoires.

Les grands pays d'immigration accueillent une importante population étrangère installée de longue date. On y observe une forte relation entre l'effectif total et l'augmentation des

immigrants ou des étrangers, cela traduit l'inertie des flux stimulés par les compatriotes présents dans le pays d'accueil. L'analyse des flux d'immigrants aux États-Unis par pays d'origine montre qu'une solide corrélation statistique lie les flux et les stocks d'étrangers de même origine (Yang 1995 pour la période 1982-86 et Kritz 1995 pour 1989-93). Les filières migratoires contribuent à cette inertie propre à la dynamique du processus migratoire, mais plus encore les droits de séjour attribués au titre du regroupement familial, ou la naissance des enfants d'étrangers dans les pays où le droit du sol n'est pas la règle. Sur l'ensemble de la période considérée, la part relative de la migration familiale, décalée dans le temps, s'accroît. Si l'on pouvait isoler les flux de main-d'œuvre, il est probable que le tassement de la migration après le milieu des années 1970 apparaîtrait plus nettement encore.

Les différentes régions du monde se situent à des moments distincts de la transition démographique. Son achèvement correspond à une convergence des indicateurs démographiques ; c'est le cas pratiquement dans tous les pays européens. En revanche, en début de transition, on observe une dispersion accrue, au plan national et international, des indicateurs de fécondité et de mortalité. Il en résulte des différentiels de croissance démographique qui accentuent les déséquilibres et renforcent les potentiels d'émigration ; ainsi en est-il, entre autres, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud et, à un moindre degré en Afrique. Ce potentiel se trouve accru par l'instabilité politique et les conflits armés qui ont marqué l'histoire de nombreux pays au cours des dernières décennies. Il reste que ces facteurs, s'ils peuvent contribuer à augmenter ou à atténuer les potentiels migratoires, constituent rarement des facteurs déterminants de la mobilité internationale.

Les variables décisives appartiennent davantage à la sphère économique : contribuent principalement à la migration internationale les différentiels de revenus anticipés, le coût du déplacement (en particulier celui du transport) et, du côté des pays récepteurs, la demande de travail des entreprises. On retrouve ici la distinction entre les pays les plus avancés et les pays en développement qui se sont engagés, pour la plupart d'entre eux, dans un processus de transition et d'ajustement structurel. Dans les pays avancés, marqués par une convergence des évolutions économiques, les différentiels de revenu, et partant l'incitation à la mobilité internationale, se sont fortement atténués. En revanche, les transformations résultant de la transition économique et des politiques d'ajustement ont accru les incitations à la mobilité, on songe en particulier à la réduction de l'emploi public, à l'augmentation de la dispersion des revenus, à l'accroissement de la pauvreté et la disparité des systèmes de protection sociale. Mais il s'agit là d'effets observés sur le court terme et ici encore la question se pose des tendances longues. Il faut noter également, qu'à l'exception des pays du sud de l'Europe dont les économies se sont ouvertes dès le début des années soixante, l'insertion dans l'économie internationale de la plupart des pays d'émigration est tardive. On peut distinguer deux temps forts de l'ouverture, en reprenant le calendrier proposé par Sachs et Warner [1995] : la seconde moitié des années quatre-vingt pour les pays en développement (Maroc, Tunisie, Turquie, Mexique entre autres) et les années quatre-vingt-dix pour les pays de l'ancien bloc soviétique. Il est difficile dans ces conditions de s'attendre à observer un impact de la mondialisation des échanges et des productions sur la migration avec les données quelque peu anciennes dont on dispose²¹.

Les politiques économiques ont joué un rôle déterminant dans la mondialisation économique, qu'il s'agisse de la mise en place d'institutions internationales, l'OMC par exemple, ou des politiques de privatisation et celles de libéralisation des échanges et des flux de capitaux. La migration internationale fait exception : l'institutionnalisation mondiale n'est jamais allée au-delà des déclarations d'intentions et finalement beaucoup de grands pays d'immigration ont renforcé les restrictions à l'entrée des immigrants. Ces politiques souvent draconiennes ont dissuadé les retours au pays et ont contribué ainsi à stabiliser la population étrangère, voire à l'augmenter sous l'effet des entrées clandestines et des demandes d'asile. Font exception l'instauration de zones de libre circulation des personnes, dont l'Union Européenne est le meilleur exemple. L'incidence supposée sur la mobilité est ici moins tranchée dans la mesure où l'ouverture des frontières est intervenue postérieurement à celle des échanges commerciaux.

²¹ Les statistiques de stocks données par les recensements ne sont actualisées que toutes les décennies, et celles de flux sont trop incomplètes.

MIGRATIONS, DÉVELOPPEMENT ET MONDIALISATION

S'il n'y a pas eu véritablement mondialisation des migrations internationales au cours de la période considérée, la question reste posée de la relation réciproque entre les migrations et la mondialisation économique en régime permanent. Dans quelle mesure les migrations participent-elles au phénomène de mondialisation ? Dans quelle mesure la mondialisation affecte-t-elle la mobilité des personnes ?

Les migrations internationales s'inscrivent désormais dans le contexte de la globalisation des économies, il convient donc d'en situer l'analyse dans une perspective internationale, en mettant l'accent sur l'interdépendance des pays de départ et des pays d'accueil, par opposition à l'approche traditionnelle qui s'attachait aux effets respectifs sur les uns et les autres. De plus, la séparation entre l'économique, le politique et le social s'estompe, qu'il s'agisse des facteurs explicatifs ou des conséquences sur les sociétés concernées. Le débat sur la migration est devenu indissociable de la question des droits de l'Homme, de l'organisation politique et du développement économique des pays d'origine, de la cohésion nationale et de l'avenir de l'Etat-providence dans les sociétés d'accueil.

Le libre-échange est envisagé à nouveau comme un substitut à la migration internationale, mais la signification de l'alternative a totalement changé. Le libre-échange, accompagné par une mobilité interne des facteurs, était présenté à l'origine comme une voie de spécialisation plus réaliste que la migration internationale ; il a maintenant pour objet d'*empêcher* la migration, irrégulière pour les États-Unis, toute forme de migration de travail pour l'Europe. C'est dans ce contexte, dans ces deux régions, que le développement des pays d'origine est présenté comme l'alternative à la migration. La proposition n'est pas nouvelle. Aux États-Unis, lorsqu'il est mis fin en 1964 au programme de recrutement temporaire de main-d'œuvre (programme *bracero*) initié en 1942, la crainte de voir augmenter la migration mexicaine, conduit à la mise en place d'un système douanier préférentiel — importation des composants et exportation des produits en franchise des droits — pour les entreprises qui s'installent à la frontière du côté mexicain (*maquiladoras*). Le bilan nuancé fait état d'un impact décisif sur le développement industriel et la création d'emplois dans les régions concernées, un faible effet d'entraînement sur l'économie nationale, mais surtout pour notre propos, l'absence d'effet significatif (à la baisse) sur l'émigration des Mexicains. Après la loi de régularisation de 1986, une commission mise en place par le Congrès pour assurer le suivi de la loi et proposer des mesures susceptibles de réduire la migration clandestine arrive à la conclusion que le développement économique des pays d'origine, favorisé par l'ouverture commerciale et financière, est la seule option réaliste à long terme. L'accord de libre-échange entre le Mexique et les États-Unis, qui exclut la migration de son champ d'application, s'inscrit dans ce contexte.

En Europe, lorsque les frontières se ferment à l'immigration, dans les années 1973-74, la proposition est faite de substituer à la migration des politiques visant à encourager les investissements dans les pays d'origine, à inciter les entreprises européennes, en particulier celles qui employaient des travailleurs migrants, à créer des unités de production sur place et à favoriser le retour des travailleurs migrants. Cette « nouvelle division internationale du travail » n'a pas tenu ses promesses et depuis les choses ont changé. Une série de facteurs suggèrent de considérer désormais l'alternative à la migration de façon plus réaliste. Il convient d'abord d'abandonner cette espèce de quiproquo qui faisait reposer sur les entreprises importatrices de main-d'œuvre et les migrants eux-mêmes la charge de l'ajustement. En second lieu, la fermeture des frontières à l'immigration de travailleurs, qui avait pu apparaître initialement comme une mesure temporaire liée à la crise énergétique, est devenue un élément permanent du système migratoire des pays de l'Union européenne. Enfin et surtout, alors que la nouvelle division internationale du travail pouvait apparaître comme une échappatoire des pays développés en réponse aux critiques des pays du Sud à l'encontre de la fermeture *unilatérale* des frontières, la version récente de l'alternative à la migration prend place dans la nouvelle stratégie de développement des pays d'origine, marquée par l'abandon des politiques de développement autocentré et de substitution de la production nationale aux importations. Les programmes d'ajustement structurel, accompagnés de politiques de privatisation, d'ouverture commerciale et de libéralisation des mouvements de capitaux ont trouvé leur prolongement dans les accords de libre-échange signés entre l'Union Européenne et la Tunisie, la Turquie, le Maroc. A ces facteurs positifs s'ajoute cependant, en particulier pour les pays du Sud et de l'Est méditerranéen, une préoccupation nouvelle : les accords de libre-échange représentent, à certains égards, la fin des relations privilégiées entre les pays concernés et l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne, les accords avec les autres pays méditerranéens et les pays d'Europe centrale, la signature des accords du GATT, et le démantèlement de l'Accord

Multifibre, font disparaître les avantages spécifiques que les précédents accords avec la CEE avaient reconnus à ces pays.

Il reste que, s'agissant des migrations internationales, les mécanismes de convergence suggérés par la théorie de l'échange international laissent subsister des zones d'ombre. Dans le cas d'une intégration régionale la tendance à l'égalisation du prix des facteurs, susceptible de réduire la propension à la mobilité entre les pays partenaires se traduit dans le même temps par une incitation plus forte à l'émigration pour les pays tiers, comme le confirme l'expérience européenne. Mais surtout, le niveau de l'égalisation et le temps pour y parvenir ne peuvent être inférés à partir d'un modèle de statique comparative. Or précisément la durée du processus est un élément déterminant du choix du migrant potentiel entre l'espérance d'une amélioration permanente mais future de son niveau de vie sous l'effet du libre-échange, et l'amélioration immédiate mais peut-être transitoire, s'il décide d'émigrer. Il y a entre ces deux cheminements une différence fondamentale dès lors qu'existe une incertitude sur la stabilité politique et économique du pays d'origine. Emigrer c'est décider pour soi-même, rester c'est faire confiance au gouvernement ou au marché.

Si l'on peut envisager, dans un long terme qui reste à définir, que la tendance à l'égalisation du prix des facteurs diminue l'incitation à émigrer, dans l'intervalle — qui peut représenter plusieurs décennies — on doit s'attendre à ce que les transformations structurelles de l'économie, associées aux premières phases du développement, augmentent la propension à émigrer. Le processus de développement suppose et entraîne une mobilité sectorielle et spatiale de la population. Les transferts de population vers le secteur secondaire et en particulier la construction, augmentent le revenu monétaire, ce qui facilite le financement du coût de la migration ; ils entraînent également une plus grande vulnérabilité de l'emploi aux fluctuations de l'activité, ce qui favorise l'émigration. Dans le même temps la hausse du revenu d'éducation réduit la distance culturelle. Dès lors qu'existent dans les pays plus développés des facteurs d'appel — une politique active d'immigration d'établissement comme aux États-Unis ou une demande de travail liée à la segmentation du marché du travail, comme cela semble être le cas en Europe en particulier dans les pays du sud — la poursuite des flux migratoires n'est pas à exclure même dans l'hypothèse d'une hausse du produit par tête dans les régions d'origine.

CONCLUSION

La relation entre la migration et la mondialisation apparaît alors paradoxale. D'un côté, les politiques migratoires et les politiques économiques associées à la mondialisation visent explicitement ou implicitement à empêcher la mobilité des personnes, d'un autre les mécanismes de marché que ces politiques cherchent précisément à restaurer risquent aussi bien avoir pour effet d'accroître que de diminuer les flux migratoires. Si l'on replace la période actuelle dans une perspective longue, la conclusion s'impose. Les migrations internationales ont eu jusqu'à la première guerre mondiale, un rôle déterminant dans l'intégration des économies des deux côtés de l'Atlantique. Après la seconde guerre mondiale, les migrations de travailleurs ont contribué à l'intégration économique et sociale entre les pays du Sud et du Nord, en particulier dans l'espace européen (Europe, Maghreb et Turquie), et nord américain (États-Unis, Canada, Mexique et Amérique centrale). Au cours de ces deux périodes, les mobilités du travail et du capital se sont orientées dans la même direction et la migration a été un élément essentiel de l'internationalisation des économies. Il apparaît désormais que la migration internationale est écartée du nouveau processus de mondialisation des économies, et s'il y avait une caractéristique majeure qui distingue les nouvelles tendances de l'économie mondiale par rapport aux deux grandes périodes historiques de l'internationalisation, ce serait bien celle-là. La vision restrictive d'une « mondialisation » sans mobilité des hommes, pose une triple interrogation quant à la légitimité éthique, au réalisme politique et à l'efficacité économique et au caractère durable à long terme (*sustainability*) d'une telle stratégie de développement mondial.

BIBLIOGRAPHIE

- Faini R, Grether J.M. & de Melo J., 1997, "Globalisation and Migratory Pressures from Developing Countries : A Simulation Analysis", *Trade and factor mobility*, a CEPR Conference, Venice.
- Gächter A., 1995, *Migration Potential and World Economic Development. An Exploration*, Studie im Auftrag des Bundesministeriums für Wissenschaft, Forschung und Kunst (BMWFK), september.
- Kebadjian G., 1998, *Analyse économique et mondialisation : cinq débats*, Note pour le GEMDEV.
- Kritz M., 1996, "Population Growth and International Migration. Is there a Link ?" *Migration Policy in Global Perspective Series*, Occasional paper #1, The International Center for Migration, Ethnicity and Citizenship, New York.
- Krugman P., 1995, "Growing World Trade : Causes and Consequences". *Brookings papers on economic activity* n°1, Brookings Institution, Washington, DC.
- OCDE, 1997, *Statistiques sur les migrations internationales*, Direction de l'Education, de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales. OCDE.
- Sachs, J. D. & Warner A., 1995, *Economic Reform and the process of Global Integration. Brookings papers on economic activity* n°1, Brookings Institution, Washington, DC.
- SOPEMI, 1995, 1996, 1997, *Trends in international migration. Annual reports*. OCDE.
- Tapinos, G., 1994, "Migration internationales et développement" in *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 36.
- Tapinos, G., 1997, "Migration trade and development. The European Union and the Maghreb countries", in *Eldorado or Fortress ? Migration in Southern Europe*, edited by King R. , Lazaridis G. and Tsardanidis C., Mac Millan, Londres (à paraître).
- UNHCR, 1998 , *The state of the world's refugees, 1997-98. A humanitarian agenda*, Oxford University Press.
- United Nations, 1995, *Trends in Total Migrant Stock, Revision 2*, Database maintained by the Population Division of the Departement for Economic and Social Information and Policy Analysis
- Yang Philip Q., 1995 , *Post-1965 Immigration to the United States: Structural Determinants*, Westport, Conn.: Praeger.
- Zlotnik, H., 1991 , "South-North migration since 1960: the view from the North", *Bulletin démographique des Nations Unies*, New York, n°31/32.

Zlotnik, H., 1997 , "Population growth and international migration", *Conference on International migration at century's end : trends and issues*, IUSSP/UIESP, Barcelone.